LYCÉE DU HAUT-BARR SAVERNE

Vos droits et devoirs pour l'utilisation des ressources informatiques

Charte simplifiée des bons usages de l'outil et du matériel informatique

Mes droits

L'établissement, dans le cadre de ses missions, doit garantir le respect des lois et règlements en vigueur concernant les technologies de l'informatique et de la communication.
L'établissement s'efforce d'assurer le respect de votre personne, de votre vie privée et de votre travail.
Un identifiant vous sera fourni ainsi qu'un espace de travail personnel.
L'établissement doit vous fournir, selon ses possibilités, les ressources informatiques nécessaires à votre activité.
L'établissement s'efforce de garantir la permanence, la qualité du service et l'évolution du service.

Mes devoirs

Le règlement intérieur dont fait partie la charte impose des règles d'utilisation des moyens informatiques, vous devez en prendre connaissance et en respecter les termes.
Vous devez limiter l'utilisation des ressources informatiques aux besoins de votre activité scolaire (consultation de sites internet, mail, impressions, …).
Sur le réseau et dans l'établissement les lois s'appliquent et doivent être respectées. Sont proscrits les propos malveillants, outrageants et injurieux, l'utilisation non autorisée de données nominatives, la contrefaçon de droit d'auteur … Vous engagez votre responsabilité personnelle en ne respectant pas les lois.
Vous devez d'une façon générale respecter la dignité, la vie privée et le travail des autres utilisateurs.
Vous devez assurer la sécurité des ressources que vous utilisez, ce qui inclut le respect de la confidentialité des codes d'accès et la sécurité des matériels et locaux mis à disposition. Vous êtes responsable de vos identifiants et des sessions que vous avez ouvertes.
L'installation de logiciels et la modification des configurations sont interdites.

Le contrôle et les sanctions

Le non respect de la présente charte pourra entraîner les sanctions prévues à l'article 5 du règlement intérieur de l'établissement, ainsi que les mesures suivantes :
L'accès au réseau pourra vous être refusé partiellement ou totalement.
Vos comptes et accès pourront être bloqués temporairement ou non.
Le chef d'établissement pourra prendre des sanctions administratives ou informer l'autorité judiciaire en cas d'infraction aux lois pénales.

LA CHARTE DE L'UTILISATION DES MOYENS INFORMATIQUES S'IMPOSE A TOUS LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE SCOLAIRE.
POUR FAIRE RESPECTER VOS DROITS ET CEUX DES AUTRES PRENEZ LE TEMPS DE LIRE LA CHARTE ET D'EN PARLER.

L'élève (Nom) _____ (Prénom) _____

Et son / ses responsable(s) légal(aux), M. et / ou Mme _____

Certifient avoir pris connaissance de la charte simplifiée de l'utilisation des ressources informatiques du lycée du Haut-Barr de Saverne, et s'engagent à en respecter et à en faire respecter les termes pour l'année scolaire 2015-2016.

Date :

Signature de l'élève : Signature du / des responsables :